

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code général de la fonction publique, Partie Législative, Livre VII, Titre III, Chapitres 1 et 3, portant sur la définition et les objectifs de l'action sociale, ainsi que sur la gestion des prestations d'action sociale ;

Considérant que le Comité Technique d'établissement en date du 09 décembre 2022 a émis un avis favorable à l'unanimité sur la mise en place d'une plateforme dématérialisée permettant aux personnels de l'Université de Limoges d'accéder à des activités « Culture, sports, loisirs » à des tarifs négociés.

Délibération enregistrée sous le numéro **283/2023/RH**
Conseil d'administration du 07 juillet 2023 :

Sujet : Mise en place d'une plateforme dématérialisée permettant aux personnels de l'Université de Limoges d'accéder à des activités « Culture, sports, loisirs » à des tarifs négociés.

I. Principes généraux

Répondre aux besoins et attentes des personnels de l'Université, garantir un accompagnement et un soutien personnalisé, contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnels et leurs familles, participer à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, telles sont les missions que se donne le service action sociale, tout en respectant ses valeurs que sont l'équité, la disponibilité et l'accompagnement inscrites dans la charte des valeurs partagées du service.

II. Accès à des activités « Culture, sports, loisirs » à tarifs négociés

Le service de l'Action Sociale a œuvré afin de répondre à la mission confiée par la Gouvernance de mettre en place l'équivalent d'un « Comité des œuvres sociales » à l'Université de Limoges.

Après avoir étudié différents scénarios, nous avons finalement pris la décision de ne pas créer de service commun de l'action sociale au sein de l'établissement mais plutôt de faire évoluer le service Action Sociale par différents projets structurants.

Lors de la consultation du Comité Technique du 09 décembre, la décision a été prise de mettre en place une plateforme dématérialisée permettant aux personnels de l'Université d'accéder à des activités « Culture, sport, loisirs » à des tarifs négociés.

A cet effet, quatre sociétés proposant ce type de services ont été rencontrés par le service d'Action Sociale et le choix s'est finalement porté sur l'entreprise « Place des Salariés » qui propose :

- Un site Internet ergonomique et abouti et facile d'utilisation ;
- Une application mobile ;
- Un large éventail de réductions auprès de plus de 3000 partenaires ;
- L'ajout possible de partenaires locaux.

Cette solution a été présentée en Groupe de travail Action Sociale le 14 juin 2023 et en CSAE le 23 juin 2023.

Le tarif de cette plateforme est de 9600€ HT par an pour l'ensemble des agents de l'Université.

Un budget d'un montant équivalent devra être affecté au budget de l'Action Sociale pour permettre la prise en charge de ce nouveau service.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 29
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 4

Fait à Limoges, le 07 juillet 2023

La Présidente de l'Université



Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2023.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 10 juillet 2023.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*